

Photo devant la DOTC







Journal de TV7 bordeaux du jeudi 26

Photo 1 la direction dans la salle de direction

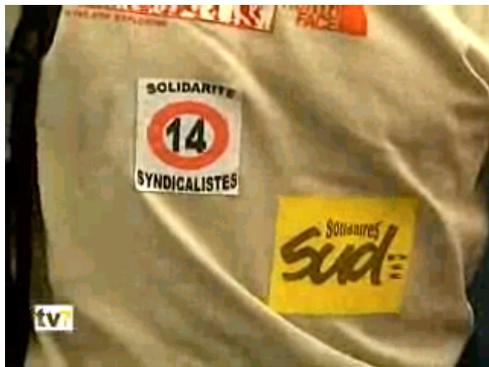
Photo 2 3 4 5 arrivé des GIPN sous les applaudissements

Photo 6 et 7 sortie de la direction

Photo 8 sortie des copains

Photo 9 et 10 attente devant le commissariat

Photo 11 devant le tribunal





Journal de tv7 bordeaux Mardi 31 mai
conférence de presse de la direction

DIFFAMATION

La Poste attaque les militants syndicaux, détournant l'information en diffusant des mensonges sur la soi disant séquestration. L'action collective des représentants du personnel est réprimée individuellement devant la justice.

La Poste aurait dû répondre collectivement à cette affaire en attaquant les organisations du personnel en justice... Elle préfère s'attaquer aux personnes plutôt qu'aux syndicats du personnel... Quel courage !

Voici quelques prises de vue de Bègles CTC lors du conflit ...

Amiens le 7 juin 2005

« séquestrés » en souriant



**... et même en riant
et en téléphonant en toute liberté !**



DIFFAMATION

La Poste attaque les militants syndicaux, détournant l'information et diffusant des mensonges sur la soi disant séquestration. L'action collective des représentants du personnel est réprimée individuellement devant la justice.

La Poste aurait dû répondre collectivement à cette affaire en attaquant les organisations du personnel en justice... Elle préfère s'attaquer aux personnes plutôt qu'aux syndicats du personnel... Quel courage !

Voici quelques prises de vue de Bègles CTC lors du conflit ...

Amiens le 7 juin 2005

Le GIPN pour arrêter les méchants postiers terroristes



CONFLIT DE LA POSTE :

QUI CRIMINALISE L'ACTION SYNDICALE ?

QUI CHERCHE A INTIMIDER L'AUTRE ?

Depuis vendredi 27 mai, 6 syndicalistes CGT et 3 de SUD, postiers au Centre de Tri de Bègles Bordeaux, sont mis en examen pour séquestration, dans le cadre d'une plainte déposée par leur Direction en plein conflit du travail. 5 autres sont mis à pied.

Jusqu'au jugement, ils sont bien évidemment présumés innocents, contrairement à ce que clame La Poste. Mais une condamnation pour séquestration les rendrait passibles de 10 ans de prison et 75 000 € d'amende ! En outre, tous ces 14 agents risquent la révocation !

Tout se met en place pour museler les salariés et les priver du droit de revendiquer. Nos organisations syndicales ont donc décidé de s'adresser à vous pour rappeler le contexte et dénoncer cette dérive répressive dans une période de forte contestation sociale.

Deux mois de lutte :

Voilà deux mois que les postiers sont en lutte, pour défendre l'emploi et les conditions de travail de nuit. La Direction a décidé un projet de restructuration donnant lieu à 40 suppressions de postes au Centre de Tri et la transformation du roulement de nuit. Pour faire la même quantité de travail avec moins de personnel, la durée de la nuit est faiblement raccourcie mais le nombre de nuits est significativement augmenté pour chaque agent : sur une carrière complète, un agent serait amené à effectuer mille nuits supplémentaires ! En outre, certains connaîtraient une perte de salaire en raison de la suppression de leur nuit du dimanche au lundi, mieux rémunérée.

La gestion du conflit social génère la colère des postiers :

Quand un tel conflit dure depuis deux mois et que les salariés se heurtent au refus obstiné de leur direction, avec le sentiment insupportable de ne pas être écoutés, avec le constat que la direction est prête à passer en force, quelles qu'en soient les conséquences pour la vie des salariés et pour l'emploi, alors, oui, toutes les conditions sont réunies par la direction pour susciter la colère des personnels.

Ce qu'ils défendent,

c'est ce que nous défendons tous, à savoir :

Ne pas perdre sa vie à la gagner :

Des études réalisées par la médecine du travail montrent que les salariés effectuant toute leur carrière de nuit voient leur espérance de vie diminuée de 5 à 7 ans.

En outre, le travail de nuit n'étant pas " naturel ", la garantie d'un repos suffisant est essentielle pour la préservation de la santé de ces travailleurs.

Lutter pour défendre ses conditions de travail et sa santé, est-ce un crime?

Préserver l'emploi :

En cette période où le chômage progresse de 10% par mois depuis le début de l'année, leur combat pour préserver des emplois à la Poste nous concerne tous !

Le service Public :

C'est l'intérêt de toute la population que le tri soit assuré dans de bonnes conditions, y compris le dimanche, avec du personnel en nombre suffisant. C'est essentiel pour garantir les délais d'acheminement du courrier pour tous.

Une véritable citoyenneté à l'entreprise:

La conception du « dialogue social » qui prévaut à La Poste est malheureusement aujourd'hui de plus en plus fréquente, que ce soit dans le privé ou dans le public.

Représentants du personnel sanctionnés par leurs directions, simulacres de concertation dans les instances paritaires, absence de négociations dans les grosses entreprises privées malgré son caractère obligatoire, non respect des procédures en matière de restructuration, plans sociaux, réorganisation, règne de l'arbitraire... Voilà la « refondation sociale » que le Medef tente de nous imposer et qui inspire jusqu'au patronat de La Poste!

Les postiers en grève ne sont pas des terroristes !

⇒ **Que La Poste dépose plainte pour séquestration au terme d'une nuit de face à face entre 150 grévistes et la direction, dans un conflit du travail que celle-ci laisse pourrir depuis plusieurs semaines, est-ce la bonne manière pour restaurer le dialogue social ?**

⇒ **Faire intervenir la force publique dans un conflit du travail, au travers d'une unité spécialisée du GIPN (Groupe d'Intervention de la Police Nationale), n'est-ce pas une façon de jeter de l'huile sur le feu ?**

Les militants syndicaux ne sont pas des criminels !

Pourtant, la manière dont on les traite pourrait le laisser penser. De telles méthodes sont ordinairement réservées au dénouement d'actes terroristes, ou aux actes crapuleux de prise d'otages. Ici, il n'en est rien ! C'est pourquoi nous condamnons avec une extrême fermeté ces pratiques qui s'inscrivent dans une politique délibérée de criminalisation de l'activité syndicale et militante.

Récemment, de nombreux représentants syndicaux de l'institution judiciaire (appartenant au Syndicat de la Magistrature, au Syndicat des Avocats de France, à la CGT pénitentiaire, au secteur « Protection Judiciaire de la Jeunesse » de la FSU...) ont dénoncé cette dérive en organisant, avec la Ligue des Droits de l'Homme, à Bordeaux, le procès symbolique de Perben, auteur de lois liberticides.

La mise en examen de 9 postiers est l'illustration de cette criminalisation de l'activité militante qui frappe syndicalistes, militants politiques, associatifs...

Neuf postiers sont mis en examen...

Fermée à toute négociation, la Direction de la Poste a donc décidé de porter plainte pour séquestration contre 9 syndicalistes, tous représentants du personnel. Ils étaient réunis avec la direction mercredi 25 mai à l'occasion d'une séance du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui se tenait alors que les salariés étaient mobilisés depuis plusieurs semaines.

Dans sa communication interne comme dans celle qu'elle adresse à ses " clients ", la Direction de la Poste n'hésite pas à présenter les syndicalistes comme étant coupables, bafouant ainsi un principe essentiel du droit français : un justiciable mis en examen est présumé innocent ! C'est en effet à la justice d'apprécier si les faits reprochés sont avérés et pas à la Direction de la Poste !

Mais celle-ci continue à se comporter comme elle l'a toujours fait depuis le début de ce conflit : de manière provocatrice, elle foule aux pieds les droits de la défense et le secret de l'instruction comme elle a méprisé hier le dialogue social !

...mais ce sont nos libertés à tous qui sont en sursis !

Dans un pays où l'appareil judiciaire devient le relais du pouvoir pour faire taire la contestation sociale que suscite ses choix politiques, ce sont bien nos libertés fondamentales qui sont attaquées.

Dans un pays où le gouvernement persiste dans sa politique anti-sociale après deux cuisants échecs électoraux en 2004, c'est bien la République qui est discréditée.

Dans un pays où le rejet franc et massif de l'orientation ultra-libérale de la construction européenne se voit stigmatiser par le pouvoir politique et les médias, culpabilisant des millions de salariés qui souffrent pourtant au quotidien de ces choix, c'est bien la démocratie qui est menacée.

Alors oui, ce conflit de la Poste est un signe de la voie autoritaire et répressive choisie par nos gouvernants. Un peu partout, des citoyens s'indignent et refusent ce diktat. Organisons la riposte en nous rassemblant largement : salariés, usagers, syndicalistes, élus...

Manifester notre solidarité avec les postiers sanctionnés, c'est défendre nos droits et nos libertés à tous !

- ✓ **EXIGEONS L'ABANDON DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET DES POURSUITES PENALES**
- ✓ **EXIGEONS L'OUVERTURE DE VERITABLES NEGOCIATIONS**



CONFLIT DE LA POSTE

**Manifester notre solidarité avec les postiers sanctionnés,
c'est défendre nos droits et nos libertés à tous !**

- ✓ **EXIGEONS L'ABANDON DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES
ET DES POURSUITES PENALES**
- ✓ **EXIGEONS L'OUVERTURE DE VERITABLES NEGOCIATIONS**

| Nom | Prénom | Signature | Adresse | Solidarité financière |
|------------|---------------|------------------|----------------|----------------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Pétition à retourner à

Syndicat SUD PTT 33 - BP 718 - rue Georges Bonnac - 33006 Bordeaux Cedex
Fax 05 56 90 89 49 - e-mail : sudptt33@wanadoo.fr